Recommandations sanitaires du plan canicule 2014 (toujours applicables) : rapport du haut-conseil de la santé publique

I-1-2 FICHE DESTINEE AUX SPORTIFS ET A LEUR ENTOURAGE MESSAGES CLES

- 1) Quand il fait chaud, tout exercice physique expose à un risque d'accident, potentiellement mortel : le coup de chaleur d'exercice.
- 2) Ce risque concerne tous les sportifs quel que soit leur niveau. a. Il est majoré pour les sujets en médiocre condition physique et a fortiori pour les sujets atteints de maladie chronique.
 b. Il concerne aussi les sportifs entraînés (même de haut niveau) susceptibles d'outrepasser leurs capacités, notamment lors d'une compétition.
- 3) Ce risque est élevé, pour tous les sportifs : a. surtout si **l'humidité relative est élevée** b. **et s'il n'y a pas de vent**

l'une et l'autre situation s'opposant à l'évaporation de la sueur 4) NE PAS DÉMARRER NI REPRENDRE UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE OU SPORTIVE

en cas de vague de chaleur :

- si vous n'êtes pas entraîné;
- si votre condition physique n'est pas bonne (notamment en cas d'épisode viral : rhume, bronchite) ;
- si vous êtes atteint de maladies chroniques (en particulier dans le cas d'atteintes cardiaques qui ne procurent aucun symptôme habituellement).
- 5) Même si vous êtes entraîné et en bonne condition physique les mesures suivantes sont nécessaires :
- o Réduire les activités physiques et sportives et éviter les compétitions
- o Se protéger contre la chaleur extérieure (lieu d'exercice à l'ombre et aéré, tenue adéquate)
- o S'asperger régulièrement le visage et la nuque avec de l'eau,
- o S'hydrater très régulièrement, avant d'avoir soif, avant, pendant et après l'exercice.
- 6) Rester vigilant vis-à-vis de soi et des autres
- 7) Agir rapidement en cas de signaux d'alerte (chez soi ou chez les autres).

I-3-2 FICHE DESTINEE AUX ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES MESSAGES CLES

1) Quand il fait chaud, tout exercice physique expose à un risque d'accident, potentiellement mortel : le coup de chaleur d'exercice

2) Ce risque concerne tous les sportifs, quel que soit leur niveau :

- o Il est majoré pour les sujets à faible condition physique et a fortiori pour les sujets atteints de maladie chronique.
- o Il concerne aussi les sportifs entraînés (et même de haut niveau) susceptibles de dépasser leurs capacités, notamment dans des conditions de compétition.
- 3) Ce risque est élevé pour tous les sportifs :
- o si l'humidité relative est élevée
- o s'il n'y a pas de vent

deux situations s'opposant à l'évaporation de la sueur

- 4) Avant l'été:
- a. **Etablir un protocole** de fonctionnement en cas de vague de chaleur.

Ce protocole vise à :

- i. Déterminer les conditions de l'annulation (ou le report) de la manifestation en cas de forte chaleur (niveau 3-alerte canicule)
- ii. S'assurer que les personnes participant à la manifestation et les membres de l'équipe l'encadrant aient accès et connaissent les mesures de prévention
- iii. Mettre en place les mesures de prévention
- iv. Mettre en place une surveillance des signes d'alerte faisant suspecter une pathologie liée à la chaleur
- b. S'assurer que ce protocole est accessible, connu et compris par l'ensemble de l'équipe organisatrice
- c. S'assurer que **les effectifs en personnels** nécessaires à la réalisation de ce protocole seront suffisants pendant la manifestation
- d. S'assurer que **le matériel nécessaire** à la réalisation ce protocole sera disponible et opérant pendant la période estivale.
- 5) Pendant une vague de chaleur
- a. Se tenir informé du **niveau de vigilance** et s'assurer de sa transmission à l'équipe encadrant la manifestation et aux personnes y participant
- b. S'assurer de la réalisation du protocole.